

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine ROULIN Patrick, VACELET Denise.  
ABSENTS EXCUSES : CRAUSAZ Lilia, PAGET Pierre-Gilles, JAUD Daniel.  
SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2022 de la commune et du budget eau.**

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces comptes de gestion.

➤ **Approbation des comptes administratifs – exercice 2022 de la commune et du budget eau.**

COMMUNE :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 qui s'élève à un résultat positif de 217 480.59 €. Le conseil municipal prend acte que le résultat de la section d'investissement est positif et qu'il n'y a pas lieu d'affecter des crédits à l'article 1068.

EAU : (Village Fétigny)

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 qui s'élève à un résultat positif de 22 683.58 €. Il prend acte que le résultat de la section d'investissement est positif et qu'il n'y a pas lieu d'affecter des crédits à l'article 1068

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.**

Le conseil municipal vote le budget 2023 pour un montant de 507 328.95 € en fonctionnement et 1 162 926 € en investissement.

➤ **VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2023.**

Le conseil municipal vote le budget eau 2023 pour un montant de 24 674.87 € en fonctionnement et 11 481.42 € en investissement.

➤ **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023.**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition comme suit :

Taxe foncière bâti : 31.03 %

Taxe foncière non bâti : 12.98 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8.79%

Les taux sont inchangés par contre les bases ont fortement augmenté proche du coût de la vie.

➤ **FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2021.**

Considérant les travaux réalisés en 2021 par Terre d'Emeraude Communauté sur la commune (Rue Champs Jeannin, Rue de la Forêt, Route de Marigna) dans le cadre de la compétence voirie, qu'un fond de concours à hauteur de 50 % doit être versé à cet EPCI

Considérant la convention du 14 mars 2023 déterminant le montant des travaux et le plan de financement qui indique que la part de la commune est de 50 % soit 16142.46 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, prend acte que la participation de la commune aux travaux réalisés en 2021 par Terre d'Emeraude Communauté sur la commune dans le cadre de la compétence voirie est de 16142.46 € et autorise le maire à signer la convention.

➤ RPOS Eau Fétigny et des 2 Syndicats

Le Code Général des Collectivités Territoriales par son article L.2224-5, impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Le tableau ci-dessous synthétise les données et les tendances par rapport à 2021, selon les gestionnaires sur la commune.

## Synthèse des RPQS EAU 2022

↘↗ : tendance très négative

↘ : tendance négative

↗ : tendance positive

	Régie Fétigny		SIE LAVAL DANFIA		SIE VALOUSON	
Réseau	1 de 1,06 Kms		3 / total : 11,42 Kms		1 de 20 Kms	
Abonnés	59	↗	176	↗	278	↗
Volume mis en distribution	4240 m <sup>3</sup>	↘	20128 m <sup>3</sup>	↘	50252	↗
Consommations autorisées (vente,...)	4064 m <sup>3</sup>	↗	14375 m <sup>3</sup>	↗	31085	↘
Rendement	95.62%	↗	71.42%	↗	70.93%	↘
Perte / Km / j (ILPR)	0,44 m <sup>3</sup>	↘	1,38 m <sup>3</sup>	↘	2	↗
Consommation/Kms/j (ILC)	9,6 m <sup>3</sup>	↗	3,15 m <sup>3</sup>	↗	4,88 m <sup>3</sup>	=
Prix du m <sup>3</sup> - TTC pour une facture de 120 m <sup>3</sup> en 2023	1.87 €	=	2.32 €	↗	2.40 €	=
Travaux en 2021	1 435.96 €		3 365.47 €		26 561.00 €	

ED-TECH – 23

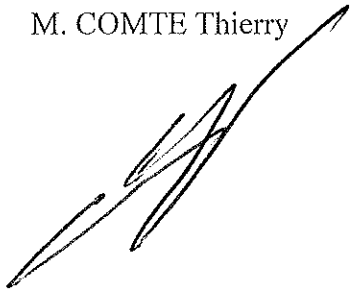
Le conseil municipal approuve les documents.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Concernant le fleurissement de la commune, le conseil municipal souhaite privilégier les massifs en terre et planter des fleurs moins gourmandes en eau en vue du réchauffement climatique.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 35.

Le Maire  
M. COMTE Thierry



Le secrétaire de séance  
M. JOURNEAUX Cyrille

